



BULLETIN DEPARTEMENTAL DU SNUipp VAR

NOVEMBRE 2004

ISSN 1245-1568

Fédération Syndicale Unitaire

Promotions

Si vous êtes promouvable, renvoyez la fiche contrôle dès aujourd'hui !

Carte scolaire

L'enquête est arrivée dans votre école, renvoyez-la rapidement au SNUipp pour préparer la carte scolaire et les rencontres avec les IEN.

Sommaire

Page 1	Edito
Page 2	Bulletin d'adhésion 04/05
Page 3	Services publics / Salaires / IRL / PPMS / Humeur
Pages 4 et 5	Rapport Thélot et loi d'orientation / orga école
Page 6	Fiche de contrôle syndical promotions instits et PE
Page 7	Repères pour promotions / Tableaux d'avancement / Calcul barème Var / Vos élu (e)s SNUipp en CAPD
Page 8	Carte scolaire / Les colibris sont syndiqués / Université d'automne 2004 / En bref...

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie



83160 LA VALETTE

Tél. : 04.94.20.87.33

Fax : 04.94.20.87.34

Email : snu83@snuipp.fr

<http://83.snuipp.fr>

Directrice de la publication

Gilberte MANDON

Mensuel : n° 147

Prix au numéro : 0,76 E

N° de commission paritaire :

3 711 D 73 S

Imprimé par Manugraph La Seyne

Quelle école pour demain ?

C'est dans le contexte de régression budgétaire et d'attaques contre les services publics que le gouvernement s'apprête à rendre public son projet de loi d'orientation sur l'école qui sera présenté au Conseil des Ministres à la mi-janvier.

Après la publication du rapport Thélot, dont les grandes orientations vont à l'encontre de la transformation de l'école que nous proposons, le SNUipp s'opposera à toute régression.

Il n'est pas question de renoncer à la réussite de tous au profit d'une école adaptée aux talents de chacun. Il est possible de transformer l'école en faveur des élèves et des personnels mais cela nécessite des moyens supplémentaires.

Comment imaginer ces évolutions sans repenser la question du temps nécessaire au travail collectif de l'équipe enseignante, sans développer formation initiale et continue, sans réduire les inégalités entre écoles... C'est le sens que le SNUipp donne à sa campagne **"l'école c'est pour tout le monde"**

Le SNUipp appelle à continuer à signer le "carton rouge au gouvernement", dont 200 000 exemplaires ont été déposés unitairement à Maignon le 4 novembre 2004. Le mercredi 24 novembre, nous irons remettre les "cartons rouges" varois en Préfecture.

L'attachement de la population aux services publics a été confirmé lors d'un récent sondage, comme un élément structurant de l'Etat et de la solidarité.

Les mobilisations pour défendre les services publics doivent se multiplier.

Une coordination départementale de défense et d'amélioration des services publics s'est créée à Aups le 7 novembre. Le SNUipp et la FSU sont parties prenantes.

La carte scolaire est en préparation, nous savons qu'elle s'annonce catastrophique dans le Var. Des secteurs tels que la maternelle, les ZEP... seront frappés de plein fouet si nous n'agissons pas.

Budget, carte scolaire, loi d'orientation, tout est lié. **Refusons d'adapter l'école à la société que ce gouvernement veut nous imposer.**

"Carton rouge au gouvernement"

Rassemblement Mercredi 24 novembre à 14 h 30 en Préfecture.

Paul MAUREL, le 12 novembre 2004

Bulletin d'adhésion 2004/2005

Mr/Mme/Mlle **NOM** : _____

PRENOM : _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____

Nom de jeune fille : _____

Date de sortie de l'IUFM : _____

Adresse (Domicile) : _____

Code postal _____ **Commune** : _____

Email : _____

Code école 083 _____

Lieu d'exercice : _____

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : ____

Nomination : **Titre Définitif ou PROVISOIRE**

Travaillez-vous à mi-temps ? OUI NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessus) : _____

Mode de paiement : CCP Chèque bancaire
Prélèvements fractionnés*
2 3 4 6

* Nous vous enverrons le formulaire à remplir et à signer.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Se syndiquer un acte de solidarité

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des
personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un
syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et
démocratique, dans une fédération renouée : la
FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-
contre pour m'adresser les publications nationales
éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les
informations professionnelles et de gestion de ma
carrière auxquelles il a accès à l'occasion des com-
missions paritaires et l'autorise à faire figurer ces in-
formations dans des fichiers et des traitements auto-
matisés dans les conditions fixées par les articles 26 et
27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révo-
cable par moi-même dans les mêmes conditions que le
droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :

Signature :

**La cotisation perçue au titre de l'année scolaire
2004/2005 sera déductible des impôts/revenu 2005.**

Vous recevrez automatiquement une attestation en décembre 2005.
Les adhérents 2003/04 recevront leur attestation pour les impôts 2004.

Grille de COTISATIONS 2004/2005

La cotisation à 50 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 120 E,
vous aurez droit à une réduction d'impôt de 60 E.
Votre cotisation réelle sera donc de 60 E.

50 %

Instituteurs	
Echelon	Euros
4	108
5	114
6	120
7	126
8	132
9	138
10	147
11	153

Profs d'école	
Echelon	Euros
3	108
4	114
5	120
6	132
7	138
8	150
9	159
10	171
11	180

Pegc	
Echelon	Euros
7	126
8	132
9	138
10	144
11	156
HC 5	177
HC 6	189
Cl ex 3	201
Cl ex 4	213

IUFM	Euros
Etudiant / PE1	42
Stagiaire PE2 / LC PE	78

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 220 E par mois	84
Retraités ayant plus de 1 220 E par mois	97

Ajouter selon situation	Euros
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. spécialisé / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES/SEGPA	15

Disponibilité	72
Mi-Temps	84

PE Hors classe	
HC 5	186
HC 6	192

Aides Educateurs	54 Euros
Assistants d'Education	45 Euros

Humeur

Etre directrice ou directeur, ce n'est pas facile. La charge de travail et de responsabilité s'est considérablement alourdie sans que les collègues s'en soient réellement émus : "Il a trop de travail le directeur ? Il l'a choisi ! Il est payé pour ça !"

• Payé pour ça ? 16, 30 ou 40 points d'indice selon la taille de l'école plus une indemnité de 925,44 Euros de charges administratives par an ! Vu le nombre d'heures passées, on est loin d'une réelle indemnisation de la charge de travail supplémentaire.

• Il l'a choisi ? Mais dans notre métier, quelles sont les perspectives de carrière ? une spécialisation AIS ou Maîtres formateurs (pour quels postes, quelle charge de travail, quels salaires ?) ou la fonction de direction d'école qui a parfois une "décharge partielle" de classe... Alors quand on est dans l'obligation de remplacer une fois ou deux le directeur absent, ou bien même plus longuement, on se dit pourquoi pas les rares avantages à la clé !

Car il faut bien quelqu'un qui ait la charge de l'école : un interlocuteur pour les parents, pour la mairie, pour l'administration... les collègues s'en remettent au directeur tout en râlant souvent de ce qu'il ne fait pas son travail ou parce qu'il est trop "administratif"...

Dans le même temps, les circulaires se succèdent qui désignent le responsable : le directeur... pour les sorties, pour la sécurité avec les PPMS par exemple (lire ci-contre)... la liste est longue.

Quelle aide l'administration met-elle en place ? Des réponses sur internet (à condition d'avoir le matériel informatique, qu'il soit opérationnel, et de savoir s'en servir !), des stages de formation initiale, des décharges...

Rappelons que le SNUipp s'est battu pour un quart de décharge pour toutes les écoles de 5 classes (obtenu à la rentrée 2004) !

Et les autres ? Celles de 2 à 4 classes qui restent vacantes à la fin du mouvement... où l'on sollicite les collègues de l'école pour faire fonction ?

La grève administrative est bien suivie. Elle gêne réellement l'administration. Il faut la continuer.

Au delà, il faut travailler à affiner les revendications pour le fonctionnement et la direction d'école, tous ensemble.

Par exemple, l'administration ne peut-elle pas donner des consignes claires en ce qui concerne les inscriptions ? Si la saisie informatique doit aider à la gestion, alors il ne faut plus avoir l'obligation de tenir les registres papier... (sinon c'est double travail).

Tous ensemble, cela veut dire solidaires dans le même syndicat : se syndiquer au SNUipp / FSU, mais aussi participer aux réunions, faire vivre l'outil syndical au quotidien !

c'est à ce prix que l'on peut espérer des changements progressistes dans notre métier et pour l'école de la réussite de tous que nous voulons.

Gilberte MANDON

Services publics Assemblée générale dimanche 7 novembre à AUPS

Une centaine de participants ont constitué une **Association de coordination départementale de défense et d'amélioration des services publics**. La FSU est partie prenante.

Salaires

Alors que chacun peut constater que son pouvoir d'achat baisse, le Ministre de la Fonction Publique ose prétendre que la "feuille de paye moyenne" des fonctionnaires a augmenté de 2,6%... Pourtant, la valeur du point d'indice a reculé de 5% depuis 2000. La FSU et les organisations syndicales de la FP refusent le carcan imposé par le ministre et rejettent sa présentation tendancieuse des données salariales. La FSU exige l'ouverture de réelles négociations pour obtenir des mesures de revalorisation du point d'indice, le relèvement du minimum de rémunération, une progression du pouvoir d'achat des retraités.

La FSU poursuit ses démarches pour la construction d'une mobilisation unitaire.

IRL

Pour 2003, l'arrêté a été pris par le Préfet le 4 mai 2004, après consultation du CDEN et des maires du Var.

Le montant de l'IRL pour l'année civile 2003 est fixé à 2 719 Euros (taux de base) et 3 358,66 Euros (chef de famille + 25 %), soit 226,58 Euros par mois (taux de base) et 279,88 Euros par mois (chef de famille)

Pour suivre ce que la mairie vous verse :

Le TPG a pris en compte l'augmentation de la DSI pour 2003 :

- fin avril 2004 = 200,00 Euros (montant 2002)

- fin mai 2004 = 234,00 Euros (202,00 Euros mai 04

+ rappel du 1.1.03 au 1.4.04)

- fin juin 2004 = 202,00 Euros (montant 2003)

Les mairies ont à leur charge la différence entre DSI et IRL. Elles doivent donc verser un rappel pour 2003.

L'IRL est soumise à retenues : CSG et CRDS. Le montant perçu est donc légèrement inférieur à celui annoncé ici.

PPMS suite

Les élu(e)s du SNUipp / FSU ont demandé la réunion d'un CHS avec la question des PPMS à l'ordre du jour. La date n'est pas encore connue (fin novembre/début décembre ?)

Dans l'attente, (et dans la logique de notre article paru dans le bulletin d'octobre n° 146), nous conseillons aux collègues chargés de la direction d'école d'écrire aux mairies pour leur demander précisément les risques majeurs encourus et de ne rien entreprendre sans la réponse écrite des maires.

Rapport THELOT Loi d'orientation

Le gouvernement travaille à diminuer la proportion de la dépense publique d'état affectée à l'éducation. Il s'agit de rentrer dans une logique de résultats, d'autonomie des écoles, de compétition accrue, le tout dans le cadre d'une décentralisation toujours plus prégnante. Ce n'est pas que de la méfiance qu'il nous faut avoir avec ce texte qui préfigure la loi d'orientation. Il nous faut conduire une bataille d'opinion pour imposer l'exigence d'une augmentation des connaissances pour tous.

Profonde réorganisation de l'école primaire en France

Le rapport Thélot considère *"que la capacité d'action des établissements doit être accrue et qu'il convient de renforcer l'autorité et la responsabilité du pôle de direction des établissements"*. Pour faire bonne mesure, la commission n'oublie pas de proposer *"de transformer progressivement les écoles et les réseaux d'école en établissements disposant d'un statut propre, administrés sous l'autorité d'un conseil d'administration et dirigés par un chef d'établissement responsable."*

Actuellement les directeurs(trices) d'école ne sont pas des supérieurs hiérarchiques. Le conseil des maîtres est l'instance centrale dans la vie des écoles : concertation et élaboration collective et non pas délégation ou diktat...

La hiérarchisation va remplacer l'élaboration collective, le Conseil d'Administration prévaudra sur le Conseil des maîtres... Le conseil d'administration mettra en place le contrat triennal dont les moyens sont révisables suivant les résultats de l'évaluation de l'établissement.

Et qui va évaluer ? : *"l'équipe d'évaluateurs est externe dans la mesure où aucun des membres qui la compose n'exerce de responsabilité dans l'établissement évalué. Elle pourra, par exemple, se composer de membres des corps d'inspection, de chefs d'établissement, de cadres administratifs, de représentants des collectivités territoriales, de parents d'élèves et de représentants du monde économique"*.

Le MEDEF ne se contente plus de dicter les textes de loi au gouvernement, il participera dorénavant à l'évaluation des politiques publiques...

Economie et management obligent !

En renvoyant de plus en plus aux collectivités territoriales (communes, départements, régions) la responsabilité des financements de l'école, l'Etat se désengage et laisse le soin aux élus locaux de rechercher ces financements. Les élus locaux vont donc avoir le choix de faire augmenter les impôts locaux, ou... de trouver des "partenaires", y compris privés.

Le risque est grand alors de dépendre de ces "partenaires". L'autonomie pédagogique des enseignants et des équipes d'écoles sera alors remise en question.

La commission Thélot résume cette vision libérale et éclairée de l'école de demain par une formule qui prend tout son sens dans le contexte social des coups portés par ce gouvernement aux services publics en général: *"Le système éducatif doit passer du **gouvernement par les***

règles au pilotage par les objectifs et les résultats".

C'est pour cela que la commission a inventé le "socle commun" et abandonne l'objectif des "80% une classe d'âge au bac". La Commission considère que le défi que l'École devra relever à l'horizon des deux décennies à venir peut difficilement se traduire en termes de niveaux d'étude, ou même de diplôme, atteints par telle ou telle proportion d'une classe d'âge.

Les programmes nationaux que l'on connaît actuellement constituent, d'après la Commission, *"un assemblage parfois lourd, manquant de cohérence, peu motivant et dont les évaluations montrent que trop d'élèves échouent à le maîtriser"*. A l'appui de ce constat, la commission ne fait pas de propositions pour que les élèves parviennent à maîtriser les programmes. Elle propose comme réponse à la difficulté la *"personnalisation des apprentissages"* :

"à côté des heures d'enseignement, tous les élèves devraient pouvoir bénéficier de moments spécifiques destinés à les accompagner, en fonction de leurs besoins, vers la maîtrise des différentes composantes du socle".

Le socle commun ne constituant pas la totalité de ce qui est enseigné à l'école et au collège, des enseignements de statuts différents peuvent être proposés.

La Commission demande *"une personnalisation des apprentissages qui garantisse que tous les élèves maîtrisent le socle commun"* et *"que cette maîtrise se conjugue dès la scolarité obligatoire avec une diversification des enseignements"*.

Tout ce qui est dit par la commission sur la personnalisation pourrait paraître intéressant mais pourquoi le faire en deçà des programmes nationaux ? Nous voyons dans cette formulation habile revenir les propositions de la "charte du 21^{ème} siècle" quand Allègre voulait adapter les programmes aux publics. La commission dit : *"Ainsi un élève doit être en mesure de passer l'essentiel du temps scolaire, s'il le faut, pour acquérir le seul contenu du socle commun. Si la moitié du temps suffit à un autre, celui-ci doit pouvoir aller plus loin selon ses talents et consacrer le solde (sic) de la durée aux autres enseignements obligatoires ou optionnels"*. Bien sûr, cette école formidable aura résolu le problème des élèves en difficulté, ils n'existeront plus puisqu'ils auront tout leur temps pour construire le socle commun et en conséquence *"la commission propose de répartir entre les écoles les enseignants qui exercent actuellement sur les RASED. A l'avenir, aucun enseignant ne devrait être cantonné sur telle ou telle mission ; tous seront des spécialistes du traitement de l'hétérogénéité des élèves..."*

Cette formule permet tous les artifices, elle permet de faire disparaître les personnels de RASED, elle permet aussi que *"Dans l'école primaire comme dans le collège, enfin, la maîtrise de l'indispensable devrait résulter aussi de la suggestion de la commission que deux ou trois fois par semaine, les écoliers et les collégiens restent dans l'établissement jusqu'à 18 heures ou 18h30 pour bénéficier de périodes d'accompagnement."* La volonté affichée de confondre le temps d'apprentissage scolaire et le temps péri-scolaire permet de dénaturer l'acte d'enseigner et de le transformer en temps de présence géré par le chef d'établissement. C'est la mise en place de la flexibilité des horaires des enseignants du 1er degré (mais pas seulement). Pourquoi ne parle-t-on pas de partenaires pour assurer les temps péri éducatifs ?

A l'ambition que nous défendons d'un système éducatif qui élève le niveau de connaissances de tous, le ministère

préfère régler le problème de la difficulté d'apprentissage en proposant aux élèves en difficulté de moins apprendre, quitte à ne proposer à certains que le SMIC éducatif.

L'école devient un lieu de vie ouvert du petit matin au soir, on y trouvera pour l'instant des enseignants, puis demain "des adultes".

Car tôt ou tard on se rendra compte que pour assurer tous ces temps de présence ayant pour objectif le socle commun un coordonnateur suffit, d'ailleurs il est déjà prévu, entouré de quelques aides, le tout dans un système bien hiérarchisé....

N'oublions pas les critères des traités européens : pas de déficit public supérieurs à 3%...

L'heure est à la mobilisation.

Thélot et l'organisation de l'école primaire... Les maîtres directeurs : le retour !

Quelques morceaux choisis... (en gras dans le texte).

L'organisation de l'école doit impérativement évoluer.
Et de poser la question :

Le système éducatif peut-il encore garantir une offre éducative de qualité dans des écoles aussi dispersées, petites et peu organisées ? (Sic)

De qui se moque t-on quand on connaît l'investissement des collègues pour faire fonctionner les structures au quotidien, le dévouement le temps passé au service des enfants en dehors du temps scolaire...

Alors, au mépris du travail de fourmi entrepris sur le terrain et fort de ce constat qui tombe comme un couperet sur notre inorganisation chronique, on nous dévoile enfin le grand projet qui résoudra les problèmes récurrent de la direction et du fonctionnement de l'école (eu égard bien entendu à l'exigence de faire réussir tous les élèves !).

Pour cela, la commission propose de **transformer progressivement les écoles en établissements disposant de statut propre administrés sous l'autorité d'un conseil d'administration et dirigés par un chef d'établissement.**

Nous y voilà donc. Un chef d'autorité qui va restructurer tout ça et nous apprendre à devenir efficaces. Ça soulage on se sent déjà bien plus rassuré... Trois orientations sont alors proposées dans un **nouveau cadre légal "ouvert et souple"** :

- 1) Une structure administrative et financière relevant de la commune ou de l'intercommunalité,**
- 2) Un conseil d'administration associant parents, élus et enseignants.**
- 3) Un chef d'établissement recruté, formé et nommé par l'autorité académique, qui assure la direction pédagogique de l'école, en particulier la répartition des ressources humaines et matérielles décidées par le conseil d'administration dans le cadre pluriannuel.**

Ces établissements pourront être composés de plusieurs

sites d'enseignement avec un **chargé d'école qui assurera le suivi de la relation avec les parents.**

Puis, pour replacer ce projet dans la supercherie du "cadre de la scolarité obligatoire", on propose, dans le rural, **des établissements qui intégreraient à un petit collège les écoles primaires qui l'alimentent pour former des établissements de la scolarité obligatoire.**

Et de compléter, cet inventaire de régressions, par le recrutement des chefs d'établissement en préconisant **d'élargir la base de recrutement par concours à des cadres issus d'autres sphères que l'enseignement ou l'Éducation.**

Les maîtres directeurs sont de retour... et avec eux les problèmes de recrutements locaux, de gestion locale des remplacements par établissement, de financement des écoles au projet avec objectifs, actions, coût et évaluation des actions entreprises... et du profilage des enseignants pour rechercher la meilleure adéquation entre les profils des personnes et des postes.

Quid de la transparence de nominations dans les commissions paritaires où siègent les élu(e)s du personnel SNUipp, de l'équité des budgets alloués à l'Éducation Nationale, de l'égalité des chances due à chacun de nos élèves sur le territoire français, et, au final, d'un Service Public de l'Éducation Nationale, fondamental dans la construction de la cohésion sociale, de l'ouverture aux autres, de la connaissance et de la compréhension du monde qui nous entoure.

Alors, mettons du sens derrière le beau verbiage pédagogique et édulcoré de la commission Thélot, et nous, **les spécialistes de la gestion de l'hétérogénéité** (en français dans le texte, ceux qui n'ont besoin ni de RASED, ni d'Assistant de Vie Scolaire à temps complet, ni de psychologue scolaire, ni de médecin scolaire, ...) recentrons-nous sur nos fondamentaux, dans l'unité et l'action, pour ébranler et renverser ce socle commun de l'inacceptable !

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL PROMOTIONS



PROFESSEURS DES ECOLES - Année 2004/2005
 Grand-Choix* Choix* Ancienneté*

INSTITUTRICES - INSTITUTEURS - Année 2005
 Choix* Mi-Choix* Ancienneté*

Le SNUipp est le premier syndicat de la profession.
 Cette fiche syndicale de promotion permet à vos élu(e)s de défendre vos droits en contrôlant les opérations de l'Administration.
 Les vérifications faites, cette fiche vous sera retournée après la CAPD des promotions vous concernant.
 Pour les non syndiqué(e)s... joindre une enveloppe timbrée à votre adresse !

Echelon actuel :

Depuis quand ?

Nom, prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse personnelle :

Date d'intégration dans le corps des
 Profs d'école :

Le

Reliquat d'ancienneté :

Nom de l'école : Commune :

Éléments pour le calcul de votre barème :

1/Ancienneté générale des services :

(au 31/12/2004 : années, mois, jours) /..... /.....

⇒ Concours AVANT BAC (Ecole Normale)

Date de naissance : Le 19

Date d'entrée à EN en FP1 : Le 19

⇒ Concours APRES BAC (Ecole Normale ou IUFM)

Date d'entrée en formation (FP1 ou PE2) : Le 19

⇒ Liste Complémentaire

Date de recrutement : Le 19

⇒ Remplaçants :

Date de stagiarisation : Le 19

◆ Services validés Education Nationale : (années, mois, jours)/...../.....

Dans votre carrière, avez-vous eu des interruptions de services ?

DISPONIBILITE du.....au.....

CONGE PARENTAL du.....au.....

CLM ou CLD du.....au.....

Service National du.....au.....

Autres services Fonctions Publiques :

Date entrée Fonction Publique en tant que titulaire : Le.....19.....

Durée des services auxiliaires validés (années, mois, jours)/...../.....

2/Notes et dates d'inspection (jour, mois, an) donner les 3 plus récentes :

Le Note :

Le Note :

Le Note :

3/Correctif administratif :

(+ 0,5 point pour toute période de deux ans d'activité, sans inspection, avant le 30.06.2004)

Attention ! La note corrigée ne peut dépasser la note-plafond de l'échelon.

ASA (Avantage Spécifique d'Ancienneté)

Avez-vous exercé en ZEP entre le 27.7.89 et le 31.12.94 ? OUI NON

Si oui, l'ASA a-t-elle déjà été prise en compte ? OUI NON

(entourer la réponse)

Allocation IUFM

Avez-vous bénéficié d'une allocation IUFM ? OUI NON

(entourer la réponse)

CALCUL DU BAREME

vérification SNUipp
 (ne rien inscrire dans cette colonne)

Promu(e) le
 Mode

Non promu(e)
 Barème dernier promu(e)

A :

N :

C :

TOTAL :

ASA prise en compte :

Allocation IUFM prise en compte :

Repères pour les PROMOTIONS INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ECOLES

Syndicalement nous sommes opposés à tout ce qui divise les personnels. Les promotions "au mérite" sont un facteur de division.



Le SNUipp revendique l'avancement pour tous au rythme le plus rapide. C'est ce que les IEN ont obtenu pour eux. Ce n'est pas encore le cas pour nous... Aussi les délégués du personnel du SNUipp veilleront au respect de l'équité.

⇒ **Promotions PE = année scolaire 20042005**

⇒ **Promotions instits = année civile 2005**

◆ Vous n'êtes pas forcément promouvable cette année.

Pour le savoir, ajouter à la date de votre dernière promotion les durées indiquées dans les tableaux ci-contre.

◆ **Le nombre de promu(e)s** au choix et au mi-choix (ou au Grand-Choix et Choix) dépend d'un calcul mathématique :

au choix : 30 % des promouvables,

au mi-choix : 5/7 des promouvables.

La liste des promu(e)s est arrêtée d'après un barème départemental.

◆ **Le passage à l'ancienneté est automatique.**

Calcul du barème dans le Var

A = Ancienneté Générale de Services

(décision de l'IA, après la CAPD du 2.11.95, c'est l'AGS qui compte pour toutes les opérations administratives.)

Un point par an / 0,083 point par mois / 0,00273 par jour.

N = Note : Moyenne des notes d'inspection des trois dernières années jusqu'au 30/06/2004. Si pas de note, une note plancher (selon l'échelon) est attribuée.

Correctif (que les élu(e)s du personnel ont obtenu depuis 18 ans) + 0,5 point tous les deux ans sans inspection (déduction faite des périodes non "inspectables", par exemple : congé parental), sans toutefois dépasser la note plafond de l'échelon.

En cas d'égalité de barème,

pour départager les collègues (dans l'ordre)

1/ note sans correctif,

2/ celui à qui la promotion profite le plus longtemps dans l'année,

3/ l'âge (le plus âgé).

Grille varoise pour le correctif de la note

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit - plancher	11	11	12	12	12.5	13	13.5	14	14	14.5	15
Instit - plafond	14	14	15	15	15.5	16	16.5	17	17	17.5	18
Prof Ecole - plancher		10	11	12	12.5	13	13.5	14	15	15	15
Prof Ecole - Plafond			14	15	15.5	16	16.5	17	18	18	18

Avancement Instituteurs

Échelons	Choix	Mi-choix	Ancienneté
1 ^{er} au 2 ^{ème}	avancement automatique 9 mois		
2 ^{ème} au 3 ^{ème}	avancement automatique 9 mois		
3 ^{ème} au 4 ^{ème}	avancement automatique 1 an		
4 ^{ème} au 5 ^{ème}	1 an 3 mois		1 an 6 mois
5 ^{ème} au 6 ^{ème}	1 an 3 mois		1 an 6 mois
6 ^{ème} au 7 ^{ème}	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6
7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 ans 6	3 ans 6	4 ans 6
8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 ans 6	3 ans 6	4 ans 6
9 ^{ème} - 10 ^{ème}	2 ans 6	4 ans	4 ans 6
10 ^{ème} -	3 ans	4 ans	4 ans 6

Avancement P E

Échelons	Grand Choix	Choix	Ancienneté
1 ^{er} au 2 ^{ème}	avancement automatique 3 mois		
2 ^{ème} au 3 ^{ème}	avancement automatique 9 mois		
3 ^{ème} au 4 ^{ème}	avancement automatique 1 an		
4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans		2 ans 6 mois
5 ^{ème} au 6 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6 ^{ème} au 7 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois

ASA = Avancement Spécifique Ancienneté

(cf BO n°19 du 11.5.95)

prise en compte du temps passé en ZEP entre le 27.7.89 et le 31.12.94. Cela permet d'avancer la date d'effet d'une promotion (maxi 3 mois) une seule fois dans la carrière.

Allocation IUFM

La période allocataire est prise en compte à raison d'un tiers de sa durée.

Cela permet d'avancer la date d'effet d'une promotion (changement d'échelon) une seule fois dans la carrière.

Vos élu(e)s du personnel SNUipp (CAPD Var)

Titulaires	1 ^{ers} suppléants	2 ^{èmes} suppléants
Michel FORTUNA	Dominique AMET	Sylvie BOURRELY
Emmanuel TRIGO	Sylvie GELARDO	Bruno SUZANNA
Catherine MERVEILLE	David GIRAUD	Gilberte MANDON
Paul MAUREL	Raphaèle TOUVIER	Edith CONTI
Nathalie CARENA	Michèle MALATESTA	Laurent BLANDIN
Michel BONJARDINI	Frédéric ROGER	Philippe JAN

Vos élu(e)s SNUipp vous défendent face à l'administration dans un souci constant d'équité, de transparence et d'efficacité.

**CAPD promotions PE
prévues mardi 7 décembre**

**Retournez votre fiche de
contrôle dès réception !**



Carte scolaire 2005

Les opérations de carte scolaire commencent. N'oubliez pas de remplir et à nous retourner rapidement l'enquête carte scolaire que le SNUipp a envoyé à chaque école.

Les écoles du Var ont accueilli 632 élèves de plus à cette rentrée (1027 de plus en deux ans). Nous ne connaissons pas encore la prévision pour la rentrée 2005 (ni la dotation).

Compte tenu de l'annonce du budget 2005 (opération Carton Rouge), nous avons de grandes inquiétudes pour nos conditions de travail.

Préparons ensemble le CTPD carte scolaire.

Construisons ensemble les actions nécessaires pour imposer d'autres choix. Renforçons encore le SNUipp.

Les colibris sont syndiqués

Nous connaissons une période où les attaques du gouvernement sont sans précédent : salaires, emploi, retraites, protection sociale, budget, devenir de l'école et des services publics...

Ensemble, nous devons montrer que nous sommes capables de résister face à un avenir incertain.

Nous tenons à remercier tous les collègues qui font le choix de se syndiquer ou de se resyndiquer cette année. Les conquêtes sociales ont toujours été faites dans un contexte de syndicalisme fort.

La riposte pour imposer d'autres choix, pour améliorer nos salaires et nos conditions de travail, pour obtenir des moyens pour l'école... ne peut être que collective.

Vous sollicitez régulièrement le SNUipp, rejoignez le syndicat, ensemble nous serons plus forts.

Le titre fait référence au bulletin SNUipp d'avril 2004.

4^{ème} Université d'automne les 22, 23 et 24 octobre 2004 à La Londe - 400 participants dont une vingtaine de varois(e)s - 38 chercheurs - des débats à prolonger...



En bref et en vrac

Listes complémentaires PE (LCPE)

Au 16 novembre 2004, pour l'Académie de Nice : 9 recrutements dans le Var, aucun pour les Alpes-Maritimes.

Changer de département à la rentrée 2005

Rappel du calendrier

saisie des demandes : **du 8 au 26 novembre 2004.**

Accusé de réception à retourner à l'IA du Var **au plus tard le 13 décembre.** Nous vous conseillons de nous transmettre la fiche de suivi syndical que vous trouverez sur le site du SNUipp Var : <http://www.83.snuipp.fr>

Partir enseigner à l'étranger

La date limite de dépôt des dossiers AEF est repoussée au 26 novembre. Le SNUipp édite une brochure nationale disponible auprès de la section.

N'hésitez pas à nous la demander !

Stages de formation continue janvier 2005

Les stages étaient à demander jusqu'au 10 novembre. Il semblerait que les collègues aient eu des difficultés à consulter le Plan de Formation Continue (que sur internet) et à formuler des demandes puisque l'IA a lancé un rappel dans les écoles (toujours via internet !)

Pensez à transmettre au SNUipp copie de vos vœux (nom- prénom- école - niveau - code du ou des stages demandés) pour la commission d'examen des candidatures.

Attention : indiquez votre classe actuelle. Vérifiez que le stage demandé corresponde à votre cycle. Si vous êtes remplaçant(e) et en remplacement long, précisez-le nous par écrit pour que nous puissions intervenir.

La commission paritaire d'examen des candidatures se tiendra fin novembre / début décembre.

Liste d'aptitude 2005

Direction d'école de 2 classes et plus

La date limite de demande des dossiers était au lundi 15 novembre.

Le SNUipp Var organisera en décembre une réunion d'aide à l'entretien direction d'école (entretien prévu en janvier 2005). A suivre dans notre prochain bulletin.

Direction et fonctionnement d'école

Le SNUipp organise, dans l'unité avec le SE et le Sgen, une semaine nationale d'action : "école en panne" du 29 novembre au 4 décembre 2004.

Au cours de cette semaine, seules les tâches liées à la sécurité et à la santé des élèves seront effectuées.

Le message suivant sera enregistré sur tous les répondeurs : "du 29 novembre au 4 décembre 2004, l'école... fonctionne sans direction. La directrice, le directeur, assure uniquement sa mission d'enseignant. Les tâches administratives sont intégralement suspendues. Le téléphone ne servira qu'en cas d'urgence. En refusant d'ouvrir sérieusement de vraies négociations, le Ministère porte l'entière responsabilité de cette situation dont vous subissez la gêne. Nous vous invitons à soutenir cette action."